

DROIT DE LA MER

Gérer et préserver les espaces maritimes

Explorer, exploiter et protéger les océans sont autant d'actions qui imposent l'acquisition de connaissances. Pour les établir en toute sérénité, il est tout aussi impératif de faire valoir ses droits sur les zones concernées. Dans le cadre de la Convention de Montego Bay sur le Droit de la mer, la France et l'Ifremer s'engagent pour l'avenir.



Avec ses collectivités d'Outre-mer (ici la Polynésie), la France dispose du second domaine maritime mondial.

© Ifremer / O. Dugomay

Nourrir les hommes, trouver de nouvelles ressources minérales ou énergétiques, assurer la survie de notre planète... presque toutes les réponses aux questions qui concernent aujourd'hui l'avenir de l'humanité passent par les océans. Les enjeux liés aux espaces marins sont donc fondamentaux. La France dispose du deuxième domaine maritime mondial, après celui des États-Unis. Grâce aux collectivités d'Outre-mer, elle est présente sur tous les océans (excepté l'Arctique) : une richesse fantastique, mais aussi une énorme responsabilité !

Comment gérer cet espace maritime qui reste si méconnu ? Moins de 10 % des fonds marins ont été cartographiés ! Paradoxalement, le paysage des fonds marins est moins connu que celui de la Lune ou de Mars. Et comment se coordonner au mieux avec les autres États ?

C'est pour répondre à de telles questions que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été établie en 1982 à Montego Bay. On fête donc son trentième anniversaire cette année

partout dans le monde. « *Elle a introduit deux changements majeurs*, rappelle Elie Jarmache, chargé de mission « droit de la mer » au Secrétariat général de la mer. *Le premier est la création de la ZEE (Zone économique exclusive) d'une largeur maximale de 200 milles nautiques (~370 km), qui comprend le plateau continental, entendu comme la partie immergée de la terre. Les états côtiers font valoir des droits souverains sur cette zone en matière de ressources*

et autres activités. Personne ne peut explorer, exploiter, prospector sans leur autorisation. Ensuite, la convention a introduit la possibilité pour ces états côtiers de prolonger le plateau, et donc les droits associés, jusqu'à un maximum de 350 milles. Cela ne concerne que les fonds marins, le volume d'eau relevant de la haute mer. Stratégiquement cette convention produit déjà des effets aujourd'hui et pour longtemps ». Le Secrétariat général de la mer a été chargé de coordonner un groupe de travail pour élaborer de tels dossiers

d'extension pour la France afin de démontrer la prolongation naturelle du territoire sous la mer (*voir entretien*). Une première étape indispensable à tout processus futur vis-à-vis de ressources naturelles potentiellement exploitables. Actuellement, l'objectif de la France est de garantir l'accès à des ressources le moment venu, par l'acquisition du titre juridique le permettant et, le cas échéant, de préserver la biodiversité de ces milieux.

Alors que les sous-sols terrestres s'aménagent face à des besoins en énergie et en minéraux qui augmentent, les richesses que recèlent les fonds sous-marins sont encore à explorer. Il existe des ressources potentielles connues dans la ZEE, mais aussi dans les zones internationales (nODULES, encroûtements cobaltifères, sulfures polymétalliques qui résultent des activités hydrothermales...). Le Grenelle de la mer et la mobilisation des acteurs du milieu maritime ont conduit notamment à l'adoption du « Livre bleu » sur

la Stratégie marine intégrée française, piloté par le Secrétariat général de la mer. Le comité interministériel de la mer (CIMER) du 10 juin 2011 a quant à lui mis en place une stratégie nationale sur les ressources minérales profondes.

« *L'Ifremer consacre depuis longtemps une partie de ses activités (connaissances des fonds, moyens technologiques...) aux ressources minérales marines profondes*, explique Pierre Cochonat, directeur scientifique adjoint de l'Ifremer. *L'une des recommandations émises à l'issue du Grenelle de la mer a lancé la France sur un projet minier de grands fonds. Une stratégie nationale des projets de recherche et aussi d'entretien des permis miniers sur les nODULES et les zones à sulfures a été élaborée* ». Partie intégrante de cette stratégie, un permis d'exploration en Atlantique Nord a été attribué en juillet 2012 pour 15 ans par l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM), une création de la convention de Montego Bay. L'Ifremer avait déposé cette demande au nom de la France qui de fait est présente sur les deux axes : extension de son plateau et présence dans les eaux internationales.

Entretien d'un précédent permis sur les nODULES polymétalliques dans le Pacifique ; projet Wallis et Futuna ; nouveau permis sur les sulfures de la dorsale médio-atlantique et poursuite de l'exploration océanique à travers des opérations de recherche : l'Ifremer propose une stratégie scientifique pour les dix prochaines années afin de positionner la recherche géo-biologique profonde, la technologie et l'industrie française dans le domaine des ressources minérales profondes. « *Nos recherches, poursuit Pierre Cochonat pourraient déboucher, non pas sur une exploitation car ce n'est pas notre rôle, mais sur des projets miniers pilote en partenariat avec l'industrie minière afin d'en examiner la faisabilité, les problèmes posés et la façon de les aborder... avec une volonté de bien comprendre les processus géo-biologiques à l'origine de ces gisements potentiels, de caractériser les zones intéressantes, la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité* ».

DROIT DE LA MER

“Une année de campagne en mer”



© Galiaad Godfaneau

Walter Roest,

Néerlandais d'origine, il intègre l'Ifremer en 2003 après avoir travaillé en Hollande et au Canada. Spécialiste de la physique de la terre et des géosciences, il prend la tête du programme Extraplac (Extension raisonnée du plateau continental) naissant. Le 6 juin dernier, il a été élu pour un mandat de 5 ans à la Commission des Limites du Plateau Continental à l'ONU.

➤ Comment est né le programme Extraplac ?

L'article 76 de la convention de Montego Bay concerne l'extension du plateau continental. Il précise qu'un état dispose de dix ans après son adhésion à la Convention pour demander une éventuelle extension de son plateau continental, au-delà des 200 milles de la ZEE. Si des preuves géophysiques indiquent une continuité naturelle, il est possible de dépasser ces 200 milles. À la fin des années 90, les États membres de la Convention ont décidé d'allonger la date limite au 13 mai 2009 pour les membres ayant ratifié la convention avant 1999 car trop peu d'états étaient prêts. Cette date « limite » de demande d'extension a été stimulante pour la France qui s'est alors engagée dans la démarche. Le gouvernement a constitué un comité de pilotage, coordonné par le Secrétariat général de la mer et un groupe de travail, avec l'Ifremer en maître d'œuvre et des partenaires : le Shom, l'IFP Énergies nouvelles et l'Ipev (Institut polaire Paul-Emile Victor).

Début 2003, des études préalables ont été menées pour établir des priorités et définir quelles zones feraient l'objet de dossier pour l'ONU. Quatre zones ont été définies prioritaires selon des critères différents : le Golfe de Gascogne (géopolitique européenne) ; la Guyane (potentiel d'hydrocarbure), la Nouvelle-Calédonie (potentialité de ressources intéressantes) et Kerguelen (une très vaste zone). Un calendrier a ensuite été établi pour programmer les campagnes et l'utilisation des navires de la flotte océanographique française.

➤ Dix ans après la mise en place du programme Extraplac, quel est le bilan pour la France ?

Quatorze dossiers étaient pressentis. Deux ont été réglés rapidement : la Terre Adélie qui a été abordée différemment en raison du traité sur l'Antarctique, et les îles Eparées dans le canal du Mozambique, qui n'avaient pas de potentiel d'extension. À la date limite du 13 mai 2009, huit dossiers avaient été déposés et 4 demeuraient. L'ONU a permis une

prolongation pour les dossiers ayant fait l'objet de lettres d'intention. Nous en avons fait 3 : Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et Polynésie. En 2009, le budget du programme a été rallongé ce qui a permis de mener les travaux en mer Wallisplac en 2010, SPMplac en 2011 et Polyplac, qui s'est achevé en septembre 2012. Il reste maintenant à constituer les dossiers.

Au final, Extraplac a organisé 17 campagnes à la mer, ce qui représente environ un an de travaux en mer. En Guyane, nous avons établi une cartographie systématique de certaines zones et aujourd'hui deux étudiantes en thèse travaillent sur ces données. En revanche, du fait des contraintes budgétaires, nous n'avons pas eu le temps de réaliser des inventaires des ressources, en raison notamment de l'immensité de certaines zones, comme aux Kerguelen.

➤ Comment votre rôle au sein d'Extraplac s'adapte-t-il à votre nouvelle fonction à l'ONU ?

L'ONU a reçu, à ce jour, 61 demandes, ce qui représente beaucoup de travail. Les 21 membres de la Commission sont tous des experts... et comment devient-on expert de l'extension du plateau continental, sinon en constituant des dossiers ! Donc presque tous sont impliqués d'une façon ou d'une autre dans leurs programmes nationaux.

Chaque dossier est examiné en détail par 7 membres. Donc je ne travaille pas sur ceux concernant la France, ni sur ceux qui concernent les pays avec lesquels la France collabore dans le domaine ou ceux avec lesquels il y a conflit. De plus, pour l'ONU, les données restent confidentielles et les matériaux spécifiques de chaque dossier ne sont accessibles qu'aux 7 membres concernés. Ces dispositifs me permettent ainsi de continuer mon engagement pour le programme français, Extraplac.

Propos recueillis par Dominique Guillot

EN BREF

◆ Congrès Mondial de l'Huître : inscrivez-vous !

Le premier Congrès Mondial de l'Huître se tiendra du 28 novembre au 2 décembre 2012 sur le Bassin d'Arcachon. L'originalité de cet événement, organisé par le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine et le Comité National de la Conchyliculture, est de rassembler tous les acteurs de la filière ostréicole : non seulement des producteurs, mais également des scientifiques (notamment de l'Ifremer, un des partenaires du congrès), des experts de la commercialisation et de la gouvernance.

Le Congrès permettra de partager connaissances et expériences, notamment face au constat de mortalités et aux questions d'épidémies. Il rassemblera plus de 120 participants d'une vingtaine de pays : Canada, Etats-Unis, Mexique, Chili, Chine, Japon, Australie, Maroc, Namibie, Irlande... Durant séances plénières et ateliers, quatre thèmes principaux seront débattus : Etat de la ressources, Santé et maladies des huîtres, Ecosystèmes conchylicoles, Du parc au consommateur. Le programme complet est dispo-



nible sur le site internet du Congrès : www.oysterworldcongress2012.com

Plus de 80 participants sont déjà inscrits ! Alors, inscrivez-vous vite sur le www.oysterworldcongress2012.com

◆ Des bouées pour étudier les gisements de moules de l'Est Cotentin et du Calvados

Dans le cadre d'une étude sur les gisements de moules de l'ouest de la Baie de Seine, l'Ifremer et le Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie lâcheront début octobre 6 bouées dérivantes entre Luc-sur-Mer et Grandcamp-Maisy.

Les bouées seront suivies en temps réel par satellite durant un mois environ (jusqu'à fin octobre). Les objectifs de cette opération, qui a lieu pour la première fois, sont d'améliorer la connaissance de la circulation des masses d'eau de ce secteur et la compréhension des facteurs influençant la dérive larvaire des moules, afin de répondre à la question : d'où viennent les larves qui colonisent les gisements mouliers en eau profonde de l'Est Cotentin ?

La Basse-Normandie est dotée de gisements mouliers découvrants, disséminés le long des côtes du Calvados, et de gisements en eau profonde, plus importants, situés au large de la côte Est du Cotentin, et exploités par une flottille de 30 à 40 chalutiers. Ces gisements tels que celui de Barfleur, le plus étendu, connaissent une forte variabilité interannuelle d'abondance. Le cycle biologique de la moule, *Mytilus edulis*, possède une phase larvaire au cours de laquelle les larves sont transportées par les courants. La modélisation et l'estimation des trajectoires des larves de moules vont permettre d'acquérir de nouvelles connaissances sur le fonctionnement de ces gisements et ainsi contribuer à l'amélioration de la gestion de cette ressource économiquement importante pour les pêcheries de Basse-Normandie.

Pour la réussite de cette opération, il est demandé à toute personne observant ces bouées de **ne pas y toucher** (perturbation de la mesure) et de **signaler tout incident observé** : échouage accidentel, collision avec un bateau, prise dans un engin de pêche, etc.

Contacts : Station Ifremer de Port-en-Bessin : 02 31 51 56 00 / Comité Régional des Pêches : 02 33 44 35 82



© Ifremer / F. Maheux

Directrice de la publication : Pascale Pessey-Martineau - Rédactrice en chef : Marion Le Foll - Rédacteur du dossier : Dominique Guillot avec la participation de Walter Roest, Elie Jarmache, Pierre Cochonat et Marie Bournazel (Congrès Mondial de l'Huître) - Ifremer : Siège social et rédaction : 155, rue Jean-Jacques Rousseau - 92138 Issy-les-Moulineaux cedex